

<https://larcenciel.be/spip.php?article539>



CADRE EOLIEN WALLON : ARGUMENTAIRE

- UNE SEULE PLANETE - ENERGIE VERTE (de 2012à 2018) -

Date de mise en ligne : vendredi 8 novembre 2013

Copyright © LARCENCIAEL - site de Michel Simonis - Tous droits réservés

Argumentaire d'Ecolo à l'occasion de l'enquête publique sur le Cadre éolien wallon.

Présentation du cadre, des objectifs poursuivis et de la démarche poursuivie

Par enquête publique, les communes et les citoyens sont invités à se prononcer sur le nouveau Cadre Eolien, sa carte positive, jusqu'au 30 octobre.

Rarement un processus de ce type aura été aussi participatif : séances publiques d'information dans toute la Wallonie, premier avis rendu par 145 communes suite au rapport d'incidence environnementales pour la population, la faune et la flore et maintenant l'enquête publique. Les communes ont reçu une carte au 1/50.000ème et une fiche signalétique reprenant les principales contraintes de leur territoire.

Le premier avis rendu par les communes a été pris en compte puisque **plusieurs critères d'implantation ont été revus** :

- la **distance à l'habitat**, qui est passé à 4 fois la hauteur de l'éolienne (soit 600 mètres au lieu de 450)
- la **priorité à l'extension des parcs existants** et à l'installation de nouveaux parcs à proximité des infrastructures existantes (par exemple près des autoroutes)
- une **meilleure préservation de la biodiversité** : zones d'exclusion intégrale des éoliennes à 500 m autour des « cavités souterraines d'intérêt scientifique », exclusion partielle pour les sites de structure écologique principale, les plans d'eau d'intérêt ornithologique et les sites ornithologiques de certains plateaux agricoles ;
- un renforcement de la norme de bruit : en été et de nuit, il faudra respecter 40 dba près des zones d'habitat et 43 dba en hiver (contre 45 précédemment).

La cartographie positive identifie donc des **zones qui répondent aux critères clairs et stricts** du cadre et garantit que les nouveaux parcs éoliens seront installés sur **les zones les plus favorables** et qui permettent une **préservation maximale du cadre de vie**. Ce n'était pas le cas auparavant, lorsqu'on répondait au cas par cas aux projets qui se présentaient.

Rappelons que pour éviter que toute la production éolienne soit accaparée par les grandes compagnies d'électricité (la plupart à capitaux étrangers), le Cadre Eolien prévoit que **25% du parc production puissent être propriété de coopératives** réellement citoyennes et indépendantes des grands groupes électriques. Les communes peuvent aussi s'impliquer.

Les **avantages à attendre d'une production d'électricité à partir des éoliennes** sont importants et variés :

- préservation de la planète et lutte contre le réchauffement climatique en réduisant la production de CO2

- maîtrise des coûts de l'électricité suite aux hausses prévisibles des énergies fossiles (le vent est gratuit !), ce qui favorisera des retombées financières pour les citoyens et les pouvoirs publics (dont les communes)
- diminution de la dépendance pétrolière de la Belgique
- revenus pour les citoyens coopérateurs et les communes participantes
- création d'activité économique pour nos PME/TPE et nombreuses créations d'emploi.

Cependant **des voix s'élèvent avec violence contre ce Plan**, bien structurées, particulièrement au sein de l'association Vent de Raison. Ces voix diffusent **des contre-vérités** et inquiètent une **population wallonne pourtant largement favorable à cette production d'énergie**.

Il est important que nous répondions aux inquiétudes des citoyens et que nous cherchions à les apaiser. Voici donc des réponses aux critiques le plus souvent exprimées.

Les émissions de gaz à effet de serre ne seront pas diminuées par l'éolien ? Faux ! Bien sûr le vent ne souffle pas en permanence et les éoliennes ne tournent pas sans cesse, mais il existe des solutions techniques adaptées à cette variabilité de la production (bouquet de technologies renouvelables, interconnexions avec les pays voisins, stockage d'électricité, gestion de la demande d'électricité ...)

Les éoliennes sont bruyantes ? Elles peuvent l'être dans certaines conditions, mais le plan encadre strictement la construction des mâts, de façon à limiter au maximum les impacts acoustiques (voir première page sur les distances vis-à-vis des zones d'habitat). Quoiqu'il en soit, le bruit généré par une éolienne reste très faible par rapport à celui émanant de la circulation routière ou des avions.

Les éoliennes défigurent le paysage ? D'abord il faut préciser **le cadre interdit toute implantation dans de vastes zones d'intérêt paysager**. Il n'y a plus en Wallonie de paysage complètement naturel (à part au fond de quelques forêts), et nos villages ont déjà été bien transformés par une urbanisation pas toujours réussie. Enfin, la notion du beau/pas beau est très subjective : certains trouvent que les éoliennes sont des objets magnifiques, d'autres les jugent affreuses. On a moins critiqué l'implantation des pylônes électriques ...

Les oiseaux et les chauves-souris sont menacés par les éoliennes ? Ne nions pas qu'il peut arriver qu'une éolienne tue un oiseau ou une chauve-souris. C'est pourquoi le cadre de référence a exclu de nombreuses zones riches en biodiversité (zones naturelles, zones Natura 2000 ...). Il contient aussi des **règles très précises à respecter pour chaque projet éolien** en particulier. **Mais soyons clairs, la mortalité des oiseaux due aux éoliennes est ridiculement faible face à d'autres dangers** : les chats qui croquent, les voitures qui écrasent, les vitres sur lesquelles un oiseau peut s'écraser. A long terme, continuer à utiliser des énergies fossiles ou le nucléaire portera bien plus de désagrément aux oiseaux et aux chauves-souris que les éoliennes !

Les biens immobiliers proches des éoliennes perdront de leur valeur ? Faux ! Toutes les études (y compris celle des Notaires) montrent que si baisse il y a, elle est clairement temporaire. Ce sont les opposants de Vent de Raison, en diffusant des informations effrayantes et fallacieuses, qui impactent les prix de l'immobilier ! Pas durablement heureusement ...

L'éolien ne convient pas à la Wallonie ? Faux ! Le soleil ne nous inonde pas, l'hydroélectricité est exploitée à son

maximum, la biomasse wallonne (importante c'est vrai) ne peut être surexploitée car cela réduirait la biodiversité, la production agricole, de bois ... Par contre nous disposons de beaux espaces sur lesquels le vent souffle régulièrement.